

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BARNAS

N° DE LA DELIBERATION	51 -2015 4 ^{ème} délibération de la séance
Membres afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11 Qui ont pris part à la Délibération : 09 Date de la convocation : 3 décembre 2015 Date d'affichage 04/12/2015 Vote: Pour : 09 contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille QUINZE et le neuf décembre à 20 heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël LAURENT. Présents : Mesdames Mireille ARNAUD, Sandra CHALAS, Messieurs LAURENT, DEYDIER, CLARO, DHONT, PEJOUAN Absents excusés : Mme Alice CHALAS, Mrs CARRIER et POMMIER Absent : Mr HEIJERMANS Secrétaire de séance : Monsieur DEYDIER Procurations : Alice CHALAS à Joël LAURENT, Jean-Luc POMMIER à Daniel CLARO

Objet : TARIFS CIMETIERE (Concessions et cases columbarium) 2016

Monsieur le Maire présente les tarifs actuels relatifs au cimetière communal (concessions et case) et rappelle que ces tarifs votés en 2010 n'ont pas été réévalués. Il précise que la commune, contrairement à d'autres nombreuses communes, n'a pas souhaité appliquer une tarification pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir.

Monsieur le Maire souligne que l'entretien courant du cimetière par les agents municipaux nécessite de plus en plus d'interventions car de nombreuses familles dont les défunts sont inhumés au cimetière communal, résident loin de notre commune et ne peuvent assurer un entretien régulier. Dans un souci de respect des défunts, les agents municipaux sont donc appelés à effectuer des travaux réguliers pour que le cimetière reste bien entretenu.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal fixe les tarifs du cimetière communal, partir du 1^{er} janvier 2016 à :

Catégories	Montant	
	Durée 15 ans	Durée 30 ans
Case columbarium	440.00€	670.00 €
Concessions (prix au mètre carré)	110.00€	200.00€

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Joël LAURENT



Transmis au contrôle de légalité,
Suivant procédure dématérialisée
le 10 décembre 2015